



23 AVR. 2024

Le Directeur général

Référence : DPTAF/SPT/JV/N°24-167

Affaire suivie par : Jean VALLÉE

01 83 65 38 23 – jean.vallee@iledefrance-nature.fr

Monsieur Xavier MELKI
Maire
Hôtel de Ville
11 rue de la Station
95 132 FRANCONVILLE- CEDEX

Objet : **Avis sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de
Franconville-la-Garenne**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 26 janvier 2024, vous avez fait parvenir à Ile-de-France Nature le projet de révision de votre Plan Local d'Urbanisme (PLU) arrêté le 25 janvier 2024 par votre Conseil Municipal et je vous en remercie.

Votre territoire communal comprend le Périmètre Régional d'Intervention Foncière (PRIF) des Buttes du Parisis sur 119 hectares au sein duquel Ile-de-France Nature gère 89 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers.

Le projet de PLU intègre bien dans son ensemble les objectifs de préservation des espaces naturels identifiés au Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) et au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

Concernant le « *Diagnostic et état initial de l'environnement* », le PRIF et les modalités d'intervention d'Ile-de-France Nature sont bien identifiés (P.111). Les enjeux relatifs à la préservation de la faune, de la flore et des zones humides et la structuration de la trame verte et bleue sont bien caractérisés (P.114 à 125). A noter, il est mentionné « *l'Agence des Espaces Verts d'Ile-de-France* ». Depuis 2023, le nom d'usage de notre établissement public est désormais Ile-de-France Nature.

Concernant le « *Projet d'aménagement et de développement durable* » les orientations de l'axe 3 visant à « *inscrire la dimension environnement et écologique au cœur du projet* » sanctuarise la destination naturelle des espaces en PRIF et des propriétés régionales gérées par Ile-de-France Nature. Par ailleurs, la carte P. 20 intègre les grandes continuités écologiques à maintenir et à conforter. Ces éléments de préservation sont par ailleurs repris dans l'Orientation d'aménagement et de programmation thématique de la « *Trame verte et bleue* ».

Néanmoins, Ile-de-France Nature regrette que la partie de la Zone d'Activité Economique (ZAE) des Montfrais encore non urbanisée (carte P. 22 – Axe 4 – « *conforter le rôle économique de Franconville* ») soit maintenue. A terme, ce secteur pourrait constituer une enclave urbaine au sein d'une vaste entité cohérente d'espaces naturels.

... / ...

Concernant la partie réglementaire, Ile-de-France Nature note une évolution du zonage sur le secteur du lieu-dit « La Coudraie ». La zone NI qui permet les « installations et constructions à vocation de service public ou d'intérêt collectif à vocation de commerces et/ou d'hébergement hôtelier sous réserve qu'elles soient en lien avec des activités de loisirs compatibles avec le caractère naturel du site » va être remplacée par un zonage N sans indice. Ile-de-France Nature est favorable à cette évolution. En effet, l'Agence est partiellement propriétaire des bâtiments sur ce secteur et a pour objectif de renaturer progressivement cette zone. A long terme, la seule propriété privée qui a vocation à être pérennisée est l'ancienne ferme de la Coudray qui est à juste titre identifiée comme « Construction ou ensemble de constructions à protéger » au titre de l'article L.151-19 du code de l'Urbanisme.

Enfin, sur ce même secteur et comme mentionné précédemment, Ile-de-France Nature aurait souhaité que la zone Uam attenante, qui a vocation à accueillir des équipements et des activités, puisse faire l'objet d'un changement de zonage en N. En effet, le projet urbain sur ce secteur n'est pas encore engagé et cette zone n'est pas dans la continuité de la Zone d'Activités Economique existante dite des Montfrais identifiée dans la « Diagnostic et état initial de l'environnement » (P.102 et 103). De plus, dans le projet de SDRIF-E arrêté par le Conseil régionale le 12 juillet 2023, cette zone à vocation à être intégrée dans les espaces sanctuarisée de l'armature verte régionale (projet de carte « Placer la nature au cœur du développement régional»). Cette orientation est notamment mentionnée dans l'«Evaluation environnementale» de votre projet (p.26 et 27). Si un changement de zonage sur ce secteur venait à intervenir au profit d'une vocation naturelle, Ile-de-France Nature pourrait être disposée à étendre son PRIF en vue de poursuivre sa mission d'acquisition, d'aménagement et d'ouverture au public des espaces naturels.

Les services d'Ile-de-France Nature restent à votre disposition pour toute question relative aux informations fournies ou à des éléments en relation avec les missions de l'Agence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.


Christophe MAILLET